

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

13.08.2018

A : *KDV
Denies
à quel titre
à quel titre*

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

4.17

SEANCE DU 24 JUILLET 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, assure la présidence
Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle B. DEBATTICE, Directrice générale f.f., Secrétaire

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°88/2018
CIRCULATION INTERDITE RUE DES COMBATTANTS À WARSAGE
DU VENDREDI 06 JUILLET 2018 AU SAMEDI 07 JUILLET 2018 À LA
SALLE L'ALLIANCE A WARSAGE

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le
Bourgmestre en date du 06 juillet 2018.

PAR LE COLLEGE,

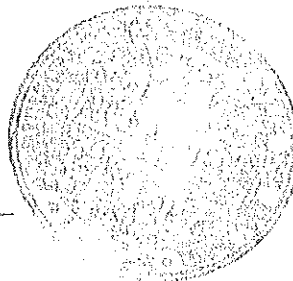
La Secrétaire,
B. DEBATTICE

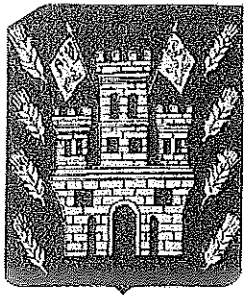
Le Président,
J. JANSSEN

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J. LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ





COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°88/2018
CIRCULATION INTERDITE RUE DES COMBATTANTS À WARSAGE
DU VENDREDI 06 JUILLET 2018 AU SAMEDI 07 JUILLET 2018 À LA
SALLE L'ALLIANCE A WARSAGE

Le Bourgmestre,

Vu la demande orale de Magdaleine LONNEUX pour le café de l'Alliance faite à Monsieur David SCHOONBROODT en date du 05.07.2018, informant de la diffusion du match des belges sur grand écran devant la salle de l'Alliance dans le cadre de la coupe du monde de football le vendredi 06.07.2018 à 20H00, l'écran étant placé sur un camion mobile en stationnement sur la chaussée ;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident ;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119 et 130bis de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence;

ARRETE

Art.1. Le vendredi 06.07.2018 de 17H00 à 2H00, la circulation sera interdite (commerces accessibles) à tout véhicule rue des Combattants à Warsage.

Art. 2. Les véhicules devant emprunter ce tronçon seront déviés par les rues Joseph Muller et Bassetrée à Warsage. Et inversement.

Art.3. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de la police de la circulation routière et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.4. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (C3 ,D1, E1) seront mis en place par le Service des Travaux.

Art.5. Une copie du présent arrêté sera adressée aux Greffes des tribunaux de Police et de 1^{ère} instance de LIEGE, aux Services de Secours, à Monsieur le Chef de Zone Police Basse-Meuse, au service communal des travaux et au requérant.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

Agent traitant :
E. plo, iline VERRIER,
E. 374 pyée d'administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :

A : Dossier
Police DALHEM
GREFFE DU TRIB
TRIB 1^{ère} INST
M. JANSSEN
M. CARDONI
M. SCHOONBROODT
POMPIERS
TEC
SPW